



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Chaussée de Tongres 257/12 4000 ROCOURT
Tél. : +32(0) 4 234 17 00 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be - www.socotec-inspection.be
TVA n° BE 0406.671.312



200-INSP

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nom du client : FONDS DU LOGEMENT

Adresse : Rue de l'Eté 73

CP + Ville : 1050 IXELLES

RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE À BASSE TENSION ET TRÈS BASSE TENSION

(Livre 1 - AR 08/09/2019) - DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉNERGIE

Résultat du contrôle : Conforme

Risque de partialité : oui non

Demandeur :

Propriétaire/exploitant ou gestionnaire : Idem demandeur

Adresse de la visite : Rue de l'Economie 17/00-001 - 1000 BRUXELLES

Responsable des travaux :

Mission réalisée le : 03-04-24

N° Client Atlas : E-18003-00-001

N° d'affaire Atlas : /

Date du rapport : 03-04-24

N° ordre mission : 1402309

Ref. Socotec Avantage : /

Important :

Sauf avis contraire du Chef d'établissement, dûment notifié à SOCOTEC BELGIUM qui a émis le présent rapport, dans un délai de deux mois maximum à compter de la date d'envoi indiquée en page de garde, le contenu du présent rapport est considéré comme définitivement validé.

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Chaussée de Tongres 257/12
4000 ROCOURT

Tél. : +32 (0)4 234 17 00

E-mail : inspection.belgium@socotec.com

www.socotec.be

N° de TVA: 0406.671.312



Envie de donner votre avis sur nos services ?

Flasher le QR Code et compléter le questionnaire en ligne.

Votre avis nous intéresse fortement et conduira les changements à venir.



SOCOTEC

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Chaussée de Tongres 257/12 4000 ROCOURT

Tél. : +32(0) 4 234 17 00 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be - www.socotec-inspection.be

TVA n° BE 0406.671.312



200-INSP

N° affaire Atlas : / - Ordre mission : 1402309

SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE "Résultats du contrôle" - Point 4.

INFRACTIONS : néant

REMARQUES :

- Lors de la visite, le code EAN n'a pu être remis, car le propriétaire du logement n'avait pas cette information le jour du contrôle.

NOTES : néant



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Chaussée de Tongres 257/12 4000 ROCOURT
Tél. : +32(0) 4 234 17 00 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be - www.socotec-inspection.be
TVA n° BE 0406.671.312



200-INSP

N° affaire Atlas : / - Ordre mission : 1402309

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Annexes à la conclusion du rapport :

Rappels des prescriptions réglementaires :

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

- d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
- de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique soient en tout temps observés ;
- de conserver les documents de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
- de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
- d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
- de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
- de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.

Dans le cadre des missions légales des organismes agréés, une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Cette copie est tenue à la disposition de toute personne autorisée légalement à la consulter. Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction générale de l'Energie du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (<https://www.economie.fgov.be>) est l'autorité compétente des organismes agréés.

DEVOIRS DU VENDEUR/NOTAIRE ET DE L'ACHETEUR LORS DE LA VENTE D'UNE HABITATION EQUIPEE D'UNE ANCIENNE INSTALLATION ELECTRIQUE :

1. Dès que le compromis est signé :

• Devoirs du vendeur/notaire :

- Le vendeur doit remettre le PV de la visite de contrôle et ses annexes au notaire *afin* que celui-ci l'ajoute dans le dossier de la vente;
- Le notaire doit faire mentionner dans l'acte- de vente les points suivants :
 - la date du PV de la visite de contrôle
 - le fait de la remise du PV de la visite de contrôle à l'acheteur

Si le PV de la visite de contrôle est négatif (l'installation non-conforme) :

- L'obligation pour l'acheteur de communiquer son identité et la date de l'acte de vente à l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique.

2. Dès que l'acte de vente est signé :

• Devoir de l'acheteur :

- L'acheteur doit détenir le dossier de l'installation électrique (schémas, PV,...) en deux exemplaires ;

Si le PV de la visite de contrôle est positif (Installation conforme) :

- L'acheteur doit laisser réaliser la prochaine visite de contrôle soit suivant le délai repris sur le PV de la visite de contrôle (maximum 25 ans après la date de la visite de contrôle) soit en cas de modification ou extension importante de l'installation électrique.

Si le PV de la visite de contrôle est négatif (installation non-conforme) :

- L'acheteur doit informer l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique de son identité, de la date de l'acte de vente et du PV concerné ;
- Après la communication à l'organisme de contrôle, il reçoit automatiquement 18 mois à dater de l'acte de vente pour remettre en ordre l'installation électrique ;
- L'acheteur peut choisir un autre organisme de contrôle pour laisser réaliser le recontrôle dans le délai des 18 mois (vérification conformité de l'installation).

Pour de plus amples informations

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Énergie

Direction générale de l'Énergie – Haute surveillance des infrastructures et produits énergétiques

Adresse : Boulevard du Roi Albert II 16 1000 Bruxelles

Tél. 0800 120 33 / E-mail : gas.elec@economie.fgov.be

<https://economie.fgov.be>

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SOCOTEC BELGIUM :

- Référence procédure(s) interne(s) : CL-E-LV-R-01 ;
- Les résultats s'appliquent uniquement aux travaux spécifiés dans la demande. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme agréé et du demandeur ;
- Le contrôle porte sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation le jour du contrôle ;
- SOCOTEC BELGIUM asbl possède, conformément aux critères de la norme NBN EN ISO/IEC 17020 (en tant qu'organisme de type A), la compétence pour effectuer les contrôles décrits dans l'annexe au certificat d'accréditation n°200-INSP. Le respect des conditions d'accréditation fait l'objet de surveillances régulières ;
- Toutes les informations obtenues lors de nos inspections sont confidentielles.

E-18003-00-001

Schéma de Position

(MAISON)

(1/6)

NEF: F&L Economie 00-001

Rén: 1

VR: 1

2x 230V 150Hz

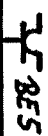
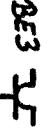
~~CAZZOLI MICRO
SOCOTEC~~

031091124

BUANDERIE

CA1

H c81



CAVE 1

4,5m



HALL CAVE



Fonds du Logement

Rue de l'Economie, 17

1000 Bruxelles

LES FUSIONNEURS SPRL
RUE FERNAND PIRE 14 JETTE

GSM : 0485/97.35.65
TVA BE : 0276.025.311

CAVE

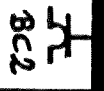
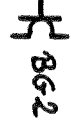
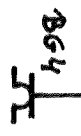
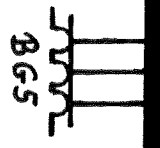
Le 11/12/2023

E-18003-00-001

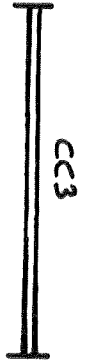
Schéma de position

(MAISON)

(2/6)



CUISINE



SALLE A MANGER



COUR

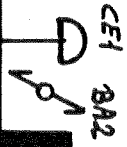
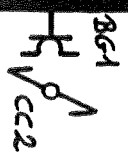
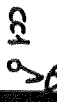


03109129,

REF: FA LECONOMIE 00-001
Plan: 1
Version: 4
2X230V / 50Hz.



WC 1



CAGE D'ESCALIER



HALL D'ENTRÉE

Fonds du logement

Rue de l'Economie, 17

1000 Bruxelles

LES FUSIONNEURS SPRL
RUE FERNAND PIRE 14 JETTE

GSM : 0485/97.35.65
TVA BE : 0476.025.311

RDC

Le 11/12/2023

E-18003-00-001

Schéma de Position

(MAISON)

(3/6)

H 885

H 801

NEF: FBL Economie 00-001

Plan: 1

Version: 1

2 X 230V 150Hz



CAZZOHI Mireo

SOCOFEC 03-04-23



CC6

LIVING

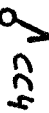
CC6



H 883

H 882

CC5



CC4

CHAMBRE 1



CC5

H 881

CAGE D'ESCALIER



BA1



BA1

HALL DE NUIT 1

H 884

Fonds du Logement

Rue de L'Economie, 17

1000 Bruxelles

LES FUSIONNEURS SPRL

RUE FERNAND PIRE 14 JETTE

GSM : 0485/97.35.65

TVA BE : 0876.025.311

1er ETAGE

Le 11/12/2023

E-18003-00-001

Schéma de Position

MAISON

4/6

386

REF: F&L Economie 00-001

Non. 1

Version: 1

28/10/15 01H2.

~~CAZZO D'ALBERGO~~
~~SOCOTEC~~

03109124.



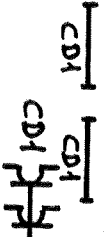
CHAMBRE 2



WC 2

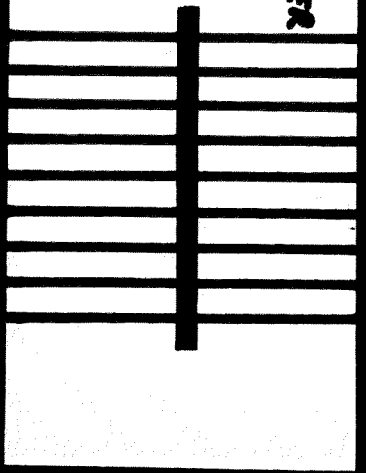
CC8

SDB



HALL DE NUIT 2

CAGE D'ESCALIER



Fonds du Logement

Rue de l'Economie, 17

1000 Bruxelles

LES FUSIONNEURS SPRL
RUE FERNAND PIRE 14 JETTE

GSM : 0485/97.35.65
TVA BE : 0876.025.311

2ème ETAGE

Le 11/12/2023

E-18003-00-001

Schéma de Position

MAISON

5/6

305

304

303

REF: FBL Economie 00-002

Plan: 1

Variante: 1

2X230V 150Hz.

~~CAZZOLI Mirca~~
SOCOTEC 03169174.



CC12

CHAMBRE 4



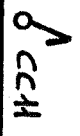
CC12



CC11

CHAMBRE 3

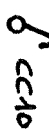
H 302



CC11



CC10



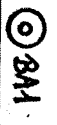
CC10

HALL DE NUIT 3

CAGE
D'ESCALIER



BA1



BA1

Fonds du Logement

Rue de l'Economie, 17

1000 Bruxelles

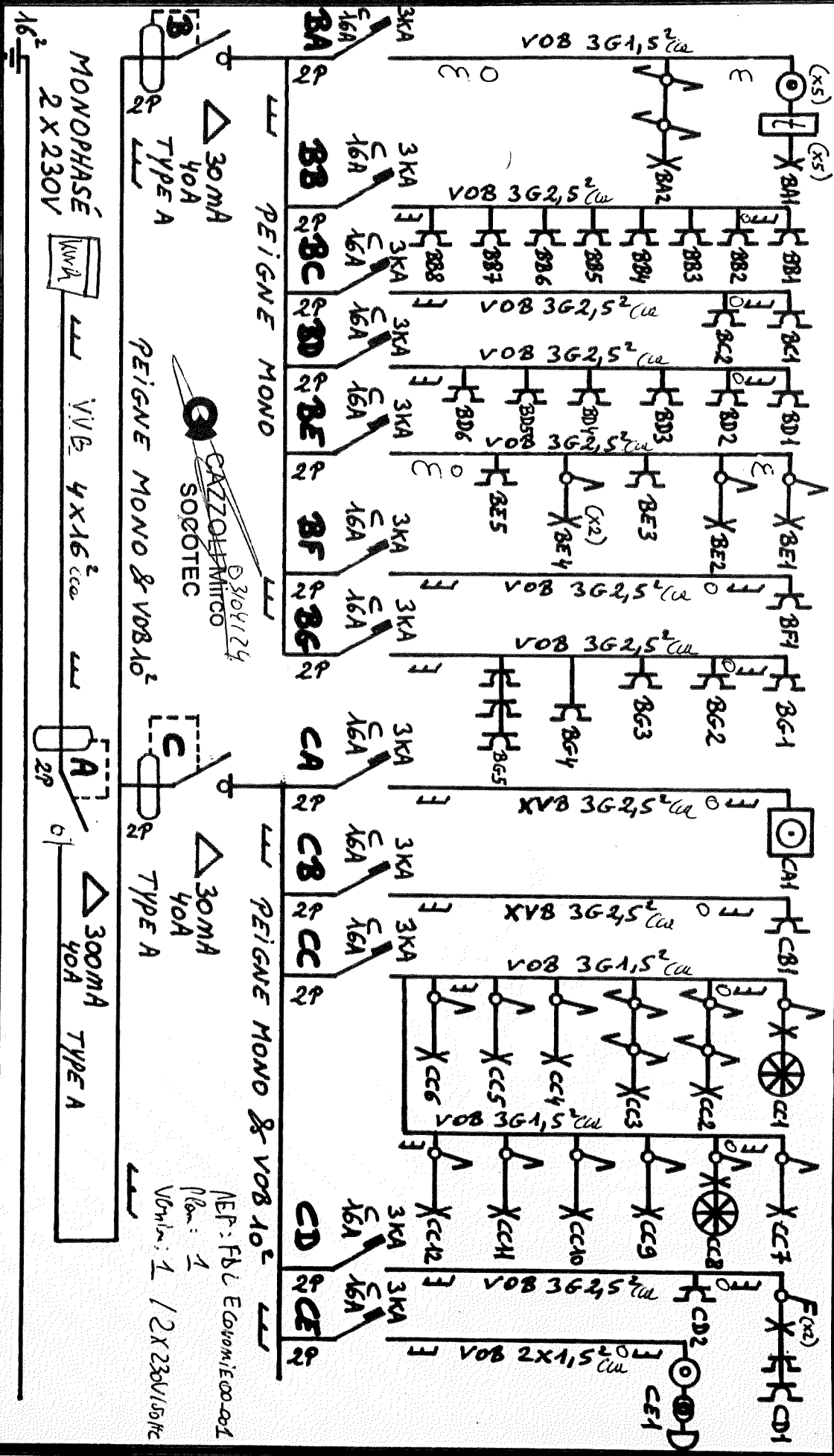
LES FUSIONNEURS SPRL
RUE FERNAND PIRE 14 JETTE

GSM : 0485/97.35.65
TVA BE : 0876.025.311

3^{ème} ETAGE

Le 11/12/2023

Schéma Unifilaire



Fonds du Logement
Rue de l'Économie, 17
1000 Bruxelles

LES FUSIONNEURS SPRL
RUE FERNAND PIRE 14 JETTE
BSM : 0485/97.35.65
TVA BE : 0876.025.311

(MAISON)
Le 11/12/2023

NEP: FbL Economie E-000-001
Plan: 1
Version: 1 / 2 X 230V / 15th

A) - Différentiel de 300mA Général

B) - Différentiel de 30mA Protection (BA - BB - BC - BD - BE - BF - BG)

BA) - Eclairage (Cage d'escalier & Hall cave)
- Eclairage (Hall d'entrée)

BB) - Prises (Chambre 1)
- Prises (Living)
- Prises (Chambre 2)

BC) - Prise côté droite (Salle à manger)
- Prise côté fenêtre (Salle à manger)

BD) - Prise TV (Living)
- Prises (Chambre 3)
- Prises (Chambre 4)

BE) - Eclairage (Cave 1)
- Eclairage & Prise en dessous de l'interrupteur (Buanderie)
- Eclairage & Prise en dessous de l'interrupteur (Chaufferie)

BF) - Prise simple côté fenêtre (Cuisine)

BG) - Prise en dessous de l'interrupteur (Salle à manger)
- Prise porte cuisine (Salle à manger)
- Prise en dessous de l'interrupteur (Cuisine)
- Hotte (Cuisine)
- Prises Plan de Travail (Cuisine)

C) - Différentiel de 30mA Protection (CA - CB - CC - CD - CE)

CA) - Machine à laver (Buanderie)

CB) - Chaudière (Chaufferie)

CC) - Eclairage & Ventilaion (WC 1)
- Eclairage (Salle à manger)
- Eclairage (Cuisine)
- Eclairage (Hall de Nuit 1)
- Eclairage (Chambre 1)
- Eclairage (Living)
- Eclairage (Hall de Nuit 2)
- Eclairage & Ventilation (WC 2)
- Eclairage (Chambre 2)
- Eclairage (Hall de Nuit 3)
- Eclairage (Chambre 3)
- Eclairage (Chambre 4)

CD) - Eclairage & Prises (SDB)

CE) - Sonnette